

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DES PERSONNELS DU COLLÈGE GABRIEL PÉRI RÉUNIS EN
HEURE SYNDICALE LE 09/09/2025, SOUTENUS PAR LES SECTIONS SYNDICALES SUD
EDUCATION, SNES ET FO

Nous avons accueilli en cette rentrée 2025 un des personnels du collège Jean Lalive de Pantin mutés « dans l'intérêt du service ».

Nous tenons aujourd’hui à dénoncer la violence que revêt sa situation. Nous ne connaissons rien du différend qui a opposé les enseignants de ce collège ; nous savons en revanche qu’aucune procédure juste et légitime n’a été entreprise par le rectorat de Créteil. Malgré les très nombreuses demandes des enseignants, il est en effet resté silencieux, jusqu’à l’envoi au printemps dernier de notifications de mutations. Aucun entretien contradictoire, aucune action disciplinaire n’auront été engagés.

Si cette décision brutale, sans recours possible autre que le Tribunal Administratif, n’est pas considérée comme une sanction par notre institution, elle ne peut pourtant être vécue que comme telle. Les conséquences personnelles et professionnelles sont considérables et s’accompagnent inévitablement d’une grande souffrance.

La suite se veut tout aussi maltraitante : notre collègue est affecté à 1h30 de son domicile, au détriment des règles afférentes à ce type de mutation. C’est au terme d’un combat auprès des services médicaux du rectorat qu’il parvient à obtenir une AFA - par définition précaire - dans notre établissement.

Nous sommes toutes et tous scandalisé.es et extrêmement préoccupé.es par cette pratique qui se réitère depuis quelques années dans notre Département. Elle constitue une grave menace pour chacun.e des personnel.les, et offre un pouvoir arbitraire, brutal, sans précédent, à notre institution de tutelle.

Nous exigeons que nos collègues retrouvent leur poste au collège Jean Lalive, que soit traité avec équité le conflit qui les oppose et que cesse définitivement la pratique abusive de ces mutations.